

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-2-6

Séance du vendredi 7 septembre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES FILLES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles 2012 à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, qui sera versée au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin, mandaté par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 07 SEPTEMBRE 2012

**Fonds de soutien aux colloques scientifiques
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	CORIOLIS
FSC03648	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) prix de la vocation scientifique et technique des filles 2012 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 6 000,00 € COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG : 1 000,00 €	1 000,00	2012 – F725 - 27695

Total	1 000,00
-------	----------